

Bordereau d'appel des cotisations et
 contributions
 GALES ALEXANDRA
 Dossier n° : 2790194022019 NN3B 46 255

EMISSION ANNUELLE 2025

Situation au regard des points retraite MSA				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
GALES ALEXANDRA	0,00	0,00	23,00	133,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Application d'une assiette forfaitaire de Nouvel Installé.

Les contributions CSG / CRDS

Application d'une assiette forfaitaire de nouvel installé s'élevant à :
600 SMIC.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 €

Montant du SMIC : 11,88 €

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux
 ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise

